

Proposition présentée par Mesdames et Messieurs les Conseillers :
Félicien Mazzola, Isabelle Stoffel, Martin Barcellini, Floriane Schmidt, Pierre-Alain Mottier,
Aline Joliat et Vincent Friot

Date de dépôt : 18 septembre 2023

Date de traitement :

Pas de nouvelle route sur la césure verte

Considérants :

Par cette résolution, issue des travaux de la commission aménagement & mobilité (CAM), les Conseillères municipales et Conseillers municipaux entendent affirmer une position de principe, relative à la préservation de la césure verte, couloir de biodiversité indispensable et reconnu comme tel par les autorités genevoises en charge de la protection de la nature.

Si le besoin de transports publics rapides, directs et efficaces est indéniable, notamment pour parvenir aux objectifs de la commune en termes de report modal et de desserte des nouveaux quartiers, cette ligne tangentielle ne doit pas se faire en construisant une nouvelle route sur cette césure verte, actuellement classée en zone naturelle.

Les éléments ci-dessus ont été confirmés en commission par les représentantes et représentants des autorités cantonales, qui ont par ailleurs rappelé qu'une étude devait être lancée afin de préciser les différentes possibilités existantes.

Par ailleurs, au vu de l'urgence concernant la problématique de la biodiversité, et en présageant de la position des associations de protection de la nature disposant du droit de recours, il semble évident qu'un tel déclassement de la césure verte pour y construire une nouvelle route, se heurterait à des écueils juridiques et démocratiques importants ; et donc des difficultés et retards non souhaitables concernant une ligne de transports publics nécessaire.

De plus, il s'agit de considérer l'importance pour l'école comme pour les habitantes et habitants de la commune, de la zone sportive existante à proximité de l'école, qui serait impactée par une ligne tangentielle passant par la césure verte.

Considérant que la livraison des premières tranches du quartier du Vuillonex ont été annoncées pour 2029 sur le site du Canton de Genève, cela laisse un peu de temps pour ajuster le projet et rechercher de nouvelles possibilités en matière de transports publics collectifs.

Le Conseil municipal déclare :

- Son opposition à la construction d'une route pour la ligne tangentielle sur la zone naturelle et couloir cantonal de biodiversité qu'est la pénétrante verte ;
- Sa volonté de maintenir la zone sportive de l'école ;

- Demande que des alternatives soient proposées, afin de répondre au besoin de transports publics entre les différents quartiers de la commune, sans péjorer ni les zones sportives ni les espaces naturels existants.

Le Conseil municipal affirme ainsi sa volonté de **préservation intégrale de la césure verte**, et demande à ce que cette position de notre conseil puisse être **transmise aux autorités cantonales** en charge de cette étude à venir concernant la ligne tangentielle bus Cherpines-Vuillonex.